

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 10 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 12 juin 2009 portant nomination à la commission de contrôle de la publicité en faveur des objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé prévue par l'article L. 5122-15 du code de la santé publique

NOR : SASP0931188A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5122-15, R. 5122-23 et suivants, et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2009 portant nomination à la commission de contrôle de la publicité en faveur des objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé prévue par l'article L. 5122-15 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission de contrôle de la publicité en faveur des objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé :

En qualité de représentant de l'Institut national de la consommation

Titulaire

Mme Wallaert (Claire), en remplacement de M. de Thuin (Christian).

Suppléante

Mme Lespinasse (Sarah), en remplacement de M. Teisseyre (Nicolas).

Article 2

Le mandat des personnes nommées par le présent arrêté expire le 11 juin 2012.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*

C. LEFRANC